

Questions d'environnement et contemporanéité

Maria da Conceição Pereira Ramos *

Resumo:

As questões do ambiente tornaram-se actualmente uma preocupação central nos países desenvolvidos. A adopção de estratégias de desenvolvimento sustentável suscita a pertinência da tomada em conta das relações entre formação, emprego e ambiente. As políticas activas de emprego desenvolvem programas específicos de formação para a protecção e a gestão do ambiente, a fim de responder à necessidade de novas competências. O sistema de formação tem um papel decisivo na satisfação das competências exigidas, daí a necessidade de definir profissões estratégicas e formações prioritárias, fazendo uma gestão antecipada das competências e das qualificações. O ambiente é um determinante importante da saúde. É necessário melhorar a tomada em consideração do impacto ambiental dos sistemas de produção, sobre as condições de trabalho e a formação. Trata-se de aspectos sociais e éticos importantes da sociedade e da responsabilidade social das empresas e dos cidadãos, visando a obtenção de um desenvolvimento sustentável que respeite o ambiente natural e melhore a qualidade de vida. A promoção da pluridisciplinaridade constitui uma etapa importante para a melhoria da prevenção dos riscos. A problemática dos riscos sanitários, do trabalho e do ambiente deve ser melhorada. A participação dos especialistas das diferentes ciências humanas e sociais é importante para a promoção do desenvolvimento sustentável, havendo muito a fazer, nomeadamente, nos domínios da comunicação e da educação.

Palavras-chave: Ambiente; Desenvolvimento sustentável; Formação; Emprego; Responsabilidade social; Contemporaneidade

Résumé:

Dans l'actualité des pays développés, les questions de l'environnement sont devenues une préoccupation centrale. Par l'effet de l'adoption de stratégies de développement durable, les relations entre formation, emploi et environnement sont à l'ordre du jour. Les politiques actives de l'emploi mettent en place des programmes spécifiques de formation pour la protection et la gestion de l'environnement, afin de répondre aux nouvelles compétences requises. Le système de formation a un rôle décisif dans la satisfaction des besoins de qualifications, d'où la nécessité de définir des professions stratégiques et des formations prioritaires, en faisant une gestion anticipée des compétences et des qualifications. L'environnement est un déterminant important de la santé. Le besoin d'améliorer la prise en compte de l'impact environnemental des systèmes de production sur les conditions de travail et la formation, se fait sentir. Ce sont des aspects sociaux et

* Professeure à la Faculte d'Économie de l'Université de Porto. E-mail: cramos@fep.up.pt

éthiques importants de la société et de la responsabilité sociale des entreprises et des citoyens, visant la poursuite d'un développement durable qui respecte l'environnement naturel et améliore la qualité de vie. La promotion de la pluridisciplinarité constitue une étape importante pour l'amélioration de la prévention des risques. La problématique des risques sanitaires, du travail et de l'environnement doit être améliorée. La participation des spécialistes des différentes sciences humaines et sociales est importante pour la promotion du développement durable, étant donné qu'il y a beaucoup à faire, notamment dans les domaines de la communication et de l'éducation.

Mots clé: Environnement; Développement durable; Formation; Emploi; Responsabilité sociale; Contemporanéité

1. Le développement durable : les alertes aux politiques et à la responsabilité sociale

Plus de vingt ans après la publication du rapport Brundtland, qui a popularisé le concept de "développement durable", les principales menaces environnementales – réchauffement climatique, perte de biodiversité, épuisement de certaines ressources naturelles, pollution des sols, de l'eau et de l'atmosphère – n'ont pas été écartées et sont même devenues encore plus tangibles. La croissance très rapide de certaines économies émergentes, telles que la Chine, l'Inde et le Brésil, mais aussi la multiplication des échanges internationaux dans le cadre de la mondialisation, ne font que renforcer les inquiétudes.

L'activité économique ne peut plus ignorer les exigences des milieux naturels. Depuis les années 1980, l'apparition des atteintes à la biosphère met en cause la logique même d'un développement qui menace les mécanismes régulateurs de la Planète. Le concept de développement durable, qui émerge alors, concerne à la fois les sphères économique, humaine et naturelle (Georgescu, 1979; Passet, 1979; Harribey, 1998). La préservation et l'amélioration de l'environnement, liées à l'augmentation de la qualité de vie et à la défense du patrimoine des ressources, sont inhérentes au concept de développement. Les environnements naturels constituent une composante importante du capital social collectif (Uzawa, 1994).

Il faut reconstruire une économie pour l'environnement où s'inscrit le concept de développement durable, où économie et écologie se réouvrent l'une à l'autre et où existe l'harmonisation entre préservation de la biosphère et développement économique (Sach, 1997; Vivien, 1994; Faucheux et Noël, 1995). Équité, emploi,

formation et participation des acteurs locaux apparaissent être certaines des valeurs fondamentales d'une économie allant vers la "soutenabilité" (Welford, 1995). Le développement durable doit harmoniser aménagement du territoire et protection de l'environnement avec la réduction de la pauvreté et la diminution des inégalités.

Les questions écologiques, développées à partir des années 70, prennent une place centrale lors du "Sommet de la terre" à Rio de Janeiro en 1992. L'Agenda 21, lequel fixe pour l'ensemble des pays le programme pour la promotion d'un développement durable, lors de la Conférence des Nations Unies, incite à la recherche dans ce domaine. Le rapport Brundtland de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (1987), *Our Common Future*, a popularisé le concept de développement durable comme un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, les changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des besoins humains. La nécessité d'un nouveau modèle de développement respectant l'environnement apparaît dans l'article 2 du Traité de Maastricht mais également dans le Livre Blanc de la Commission européenne *Croissance, compétitivité, emploi* (1993). La dégradation de l'environnement prend une place grandissante sur la scène internationale et la croissance économique doit en tenir compte. L'économie est "barbare" (Saint-Marc, 1994) car elle dégrade de façon alarmante l'environnement physique et social. Il faut donc la concevoir sur la base d'une nouvelle éthique qui allie "le principe de responsabilité et des solidarités intergénérationnelles" (Passet, 1994: 533).

Parmi les acteurs devant faire preuve de responsabilité sociale dans leurs activités économiques, les entreprises sont au premier rang, mais elles ne sont pas les seules. Collectivités locales, ONG, syndicats, organisations de consommateurs sont également impliquées (Commenne, 2006). La responsabilité sociale entrepreneuriale doit concerner davantage les petites et moyennes entreprises. L'Union européenne s'est fortement engagée dans ce domaine dont les enjeux sont majeurs pour l'avenir de la gouvernance mondiale. La responsabilité sociale de l'entreprise n'est pas seulement une affaire d'entreprise, mais une affaire politique et de société (Koleva, 2008). Depuis le Livre Vert sur la responsabilité sociale entrepreneuriale (RSE) (2001), des initiatives telles que la publication par la Commission européenne d'un rapport sur la contribution des entreprises au développement durable (juillet 2002) et le Forum plurilatéral européen sur la RSE

(oct. 2002-juin 2004) n'ont pas remis en cause la définition de la responsabilité fondée sur le volontariat des entreprises. En mars 2007, l'adoption par le Parlement européen du rapport Howitt est venue rééquilibrer la frontière entre les intérêts du monde des affaires et ceux des acteurs sociaux, en reprenant des éléments comme le multilatéralisme, la responsabilité et la transparence.

Le développement durable est une nécessité. Le concept de développement durable a changé l'approche des relations internationales en donnant la parole à de nouveaux acteurs comme les associations et les entreprises et en privilégiant une approche participative. Une action s'inscrit dans le développement durable quand elle parvient à concilier les 3 "E": Économie, Équité, Environnement.

2 – L'importance des facteurs d'environnement en termes de santé

Il est souhaitable et il est désormais possible de mobiliser des outils scientifiques pour mieux connaître les risques sanitaires liés à l'environnement afin de mieux les maîtriser dans une optique de développement durable (Dab, 2007). La pluridisciplinarité a, sa principale justification, le social. Une science économique manque son objet lorsqu'elle se montre trop peu soucieuse des coûts de l'homme, et en particulier des coûts humains du travail. L'économie est pluridimensionnelle, et doit indissolublement associer l'économique, le social et l'environnemental (Bartoli, 2003). Selon cet auteur, les phénomènes économiques sont trop complexes pour qu'il soit possible de les réduire aux calculs marchands et aux arbitrages d'une allocation optimale de ressources rares.

La qualité de notre environnement est un des principaux déterminants de l'état de santé des populations. La qualité de l'eau, de l'air à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, des aliments, les niveaux de la radioactivité et du bruit, les conditions de travail sont des facteurs influençant de façon directe la survenue de nombreuses maladies. La santé environnementale, notion proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), porte sur les aspects de la santé et la qualité de vie des populations qui résultent de l'action sur l'homme des facteurs biologiques, chimiques et physiques de l'environnement, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. L'impact sur la santé constitue un enjeu spécifique, comme l'a reconnu la Charte européenne de l'environnement de 1989. Parmi les huit grands

objectifs de développement de l'Organisation des Nations Unies (ONU) adoptés en 2000, sept relèvent directement de considérations environnementales et sanitaires.

Dans un travail publié en 2006 (<http://www.who.int/>), l'OMS estime qu'environ un quart des maladies est dû à des facteurs environnementaux modifiables. Par maladies, il faut comprendre l'impact des différentes pathologies sur la perte d'années passées en bonne santé. Une évaluation des risques sanitaires liés à l'environnement pour les pays de l'Union européenne la situe à environ 5% des maladies en Europe occidentale et à plus du double en Europe orientale (European Environment Agency, 2005). Il n'est pas possible de recenser toutes les maladies chroniques auxquelles l'environnement peut contribuer tant son rôle est diffus et varié. Parmi les 102 grandes maladies répertoriées par l'OMS, 85 sont liées à des causes environnementales (Dab, 2007:19). Un des grands mérites de l'approche de l'OMS est de s'intéresser aux facteurs de l'environnement qui sont modifiables par des actions de prévention : pollution de l'air, de l'eau et des sols; rayonnement ionisant et ultra-violet; bruit et rayonnements électromagnétiques; pollution des milieux de travail; habitat et réseaux routiers; pratiques agricoles; changement climatique; hygiène des mains; hygiène des aliments (Dab, 2007:22). Le quintuplement de la population mondiale au cours du XXe siècle, l'industrialisation et les pratiques d'élevage intensif sont des facteurs structurels exerçant des pressions considérables sur la qualité de l'environnement.

L'environnement est un élément déterminant du maintien des moyens d'existence. Il devient ainsi explicite que préserver "l'environnement" revient à préserver la production alimentaire, les moyens d'existence et la santé.

3. L'environnement, important vecteur d'investissement et d'emploi

Comment continuer à améliorer le sort matériel de l'humanité sans porter à l'environnement des atteintes irrémédiables? Aujourd'hui les réponses à apporter pour prévenir les dommages environnementaux divisent les économistes (Montel-Dumont *et al.*, 2007) : si, pour certains défenseurs du "développement durable", la croissance peut devenir la solution, pour d'autres, elle ne peut se poursuivre que sous certaines contraintes écologiques. Pour les tenants de la "décroissance", elle reste le noeud du problème, et seul le renoncement de nos sociétés à l'abondance constitue une option rationnelle. Le constat des dégâts actuels fait néanmoins consensus, et la conviction que l'absence d'intervention en faveur de

l'environnement finira par être plus pénalisante en termes de développement et de croissance que l'adoption de ces politiques a fini par s'imposer.

Les contraintes environnementales stimulent l'innovation technologique et le secteur des éco-industries est en pleine expansion depuis un certain nombre d'années (plus de 5% par an dans la zone OCDE, selon Barde et Potier, 1996: 19). Si les coûts liés à la protection de l'environnement sont en moyenne limités dans l'ensemble des coûts de production, il en va autrement pour certains secteurs polluants. Il existe donc des industries stratégiques dont l'impact environnemental peut être extrêmement négatif (chimie, agriculture, microélectronique, textiles, pâte à papier...), ou au contraire, positif (éco-industries). Déjà en l'an 2000, l'Union européenne estimait la création d'emplois dans ce secteur à 3 millions (le double de 1990). Sur le plan macroéconomique, les dépenses d'environnement ont un effet expansionniste par l'augmentation de la demande de biens et de services intermédiaires (effet du multiplicateur et de l'accélérateur d'investissement). Surtout, les dépenses d'environnement suscitant des activités à forte intensité de main-d'oeuvre (dans les domaines des déchets, de l'épuration des eaux usées, de la restauration des sites pollués, ...), elles peuvent être utilisées comme instrument de relance économique et de création d'emplois. Il est possible de soutenir l'idée d'une croissance importante des emplois environnementaux liés à la dépollution (Doeleman, 1994). Ces dernières années, les dotations budgétaires pour l'environnement dans les pays de l'Union ont notamment été affectées au traitement des effluents, à l'élimination des déchets, à la maîtrise de la pollution atmosphérique, à la diminution du bruit, au patrimoine naturel (CE, 1995).

Les politiques environnementales ne se limitent pas à la correction des défaillances du marché. Elles combinent de nombreux autres leviers d'intervention, tels que les innovations technologiques, l'aménagement du territoire, la sensibilisation à l'environnement. Si les champs qu'elles couvrent sont multiples, ceux de l'énergie, de l'urbanisme, des transports et de l'agriculture apparaissent comme prioritaires.

3.1. Les difficultés pour quantifier l'emploi-environnement et faire respecter les obligations réglementaires

Mesurer l'effet d'une dépense environnementale sur l'emploi dans un secteur donné s'avère difficile car les emplois ont tendance à se disséminer dans l'ensemble de l'économie et à se recouper avec d'autres activités productives. Les effectifs employés dans le secteur environnemental exercent différentes activités : "La

maîtrise de la pollution et l'industrie des déchets...; l'approvisionnement en eau...; l'activité de gestion de l'environnement dans l'industrie et le secteur public; les fournisseurs d'équipements de gestion de l'environnement...; les prestations de conseil sur les questions d'environnement et les activités de recherche et de surveillance; les effectifs employés dans la conservation des sites naturels, les parcs et divers sites récréatifs" (CE, 1995: 152). De plus, de nombreux travailleurs consacrent une partie de leur temps à la gestion de l'environnement dans des entreprises et organismes de secteurs très divers et seules des enquêtes détaillées permettent de les identifier.

Il convient d'analyser l'évolution de l'emploi et de la formation dans le cadre de la protection environnementale. Il est possible que, dans certaines branches, le renforcement de la protection environnementale se traduise par des gains d'emplois (puisque les méthodes de production évoluent, notamment dans l'agriculture) ou au contraire par une perte d'emplois qui peut conduire à une reconversion (pas nécessairement dans la même entreprise ou dans le même type d'activité, voire dans la même zone géographique). "Tous les modèles économiques qui évaluent les conséquences sur l'emploi des politiques de l'environnement indiquent un effort global net, certes très faible, mais plutôt positif dans le long terme" (Barde et Potier, 1996: 19).

Certains objectifs environnementaux principaux des pays de l'OCDE peinent à être atteints, notamment à cause d'un respect insuffisant des obligations réglementaires (OCDE, 2009). Jusqu'à présent, les autorités nationales chargées de l'environnement dans les pays de l'OCDE se sont moins préoccupées d'assurer le respect et l'exécution des dispositions environnementales que d'optimiser la définition des politiques environnementales et de leurs instruments.

3.2. L'emploi dans les secteurs vulnérables aux mesures de protection environnementale

Les secteurs vulnérables à un renforcement de la protection environnementale, responsables d'un niveau de dégradation écologique relativement élevé (agriculture, chimie, fabrication de pâte à papier et de papier, métaux de base, production d'électricité et de gaz, transports terrestres et aériens, commerce de gros), représentaient, déjà en 1994, un peu moins de 14% de l'emploi total dans l'Union européenne, mais leur poids variait fortement selon les pays (plus important

pour les plus développés du nord de l'Union et moindre dans les pays du sud) (CE, 1995: 153).

Les effectifs des secteurs vulnérables ont eu tendance à décliner au nord et à augmenter au sud. Dans la plupart de ces pays-ci, l'emploi dans les secteurs "polluants" a progressé à un rythme inférieur à celui des autres secteurs économiques au cours des dernières années. Ce phénomène est dû en partie aux réglementations environnementales, mais il reflète aussi les réorientations dans les structures d'emplois, notamment de l'industrie manufacturière vers les services.

D'autres activités sensibles constituent une nuisance potentielle pour l'environnement, impliquant l'épuisement de ressources rares et polluant indirectement: exploitation minière, extraction et traitement de minéraux et de combustibles fossiles non renouvelables, sylviculture, pêche, industrie automobile. La progression de l'emploi a tendance à y être moins forte que dans les autres secteurs (CE, 1995: 154). Ces secteurs d'activité représentaient en 1994 à peine plus de 4% de l'emploi total de l'Union européenne. La diminution relative de la main-d'oeuvre des autres secteurs sensibles ne saurait être nécessairement imputée aux restrictions et surcoûts résultant des mesures de protection écologique, mais à l'épuisement des ressources, à l'évolution de la productivité, à l'état des marchés...

Les investissements "verts" ont leur rôle à jouer et la crise est l'occasion de mettre en place des politiques environnementales efficaces par rapport à leur coût. Les plans de relance introduits par de nombreux gouvernements de l'OCDE ouvrent des perspectives de promotion d'une économie plus soucieuse de l'environnement. Beaucoup d'entre eux prévoient des aides publiques pour stimuler les investissements "verts" dans des domaines tels que les transports publics, les économies d'énergie, les énergies de substitution et les réseaux d'électricité "intelligents", les réseaux de distribution d'eau et d'assainissement et la lutte contre la pollution. De tels investissements sont également encouragés par des incitations fiscales en direction des entreprises et des ménages qui visent l'amélioration de l'isolation ou le recours à des appareils économes en énergie, par exemple.

3.3. Protection de l'environnement et création d'emplois

Les mesures protectrices de l'environnement et les opérations d'assainissement des zones polluées ont un impact positif sur l'emploi, créant des postes dans de

nouvelles activités aussi bien que dans des domaines préexistants: traitement des eaux usées et des déchets toxiques et élimination des substances nocives; recyclage de matériaux; fabrication d'équipements (dispositifs de contrôle antipollution, installations d'élimination des déchets, appareillages de surveillance); activités administratives liées à l'application des législations environnementales et à la surveillance du respect des réglementations, ainsi qu'au recouvrement des taxes et prélèvements; métiers de gestion de l'environnement du secteur privé et public, entreprises et organismes obligés d'assurer l'accomplissement des normes et des réglementations; services de conseil environnemental (audits écologiques...) et de recherche; activités de tourisme ou de loisirs de plein air.

Ces activités procuraient déjà en 1994, dans l'Union européenne (UE), presque 1,5 millions d'emplois, soit environ 1% de l'emploi total (CE, 1995: 156). Selon Barde et Potier (1996: 17), l'emploi environnemental, direct et indirect, oscillait entre 1 et 2% de la population active dans la plupart des pays membres de l'OCDE. Dans les années 1980, l'emploi s'est développé dans l'UE à un rythme beaucoup plus rapide dans les secteurs environnementaux que dans le reste de l'économie. Entre 1985 et 1992, le taux de création nette d'emploi dans les secteurs liés à l'environnement de l'UE dépassait 3% en moyenne pour cette période, soit plus du double par rapport aux autres branches d'activité (CE, 1995: 157). Les taux de croissance de l'emploi différaient fortement dans les secteurs de l'industrie environnementale. Les effectifs de l'industrie de l'eau et de l'élimination des eaux usées et des déchets ont augmenté dans la plupart des Etats membres de l'Union, surtout dans le dernier secteur.

Les pertes d'emplois découlant de l'application des mesures agro-environnementales seraient compensées par les emplois créés par les nouvelles activités de protection environnementale. "Cependant, même si la croissance de l'emploi-environnement s'accompagne de pertes d'emplois équivalentes dans d'autres secteurs (effet de substitution), il en résulte un gain environnemental (réduction des atteintes à l'environnement), donc un bilan global positif" (Bertolini, 1996: 161). L'emploi aurait tendance à diminuer dans les industries manufacturières polluantes (sidérurgie, pâte à papier et papier, textile et habillement), mais les pertes d'emplois y seraient plus que compensées par des créations dans les secteurs bénéficiant des mesures prises (céramiques de pointe, alliages légers et thermoplastiques, fabrication d'instruments de surveillance, dispositifs de contrôle et de filtres). La vente de services environnementaux par les

agriculteurs au public, aurait pour effet d'améliorer l'environnement rural et d'accroître l'emploi.

4 – Atténuation du changement climatique et évaluation environnementale stratégique

Dans le rapport « L'économie de l'atténuation du changement climatique: comment élaborer l'action nécessaire au niveau mondial avec un rapport coût-efficacité optimal ? », l'OCDE constate que la seule suppression des subventions aux combustibles fossiles dans les pays émergents et en développement pourrait permettre d'abaisser de 10% les émissions mondiales de GES d'ici à 2050, et que cela se traduirait en outre par des gains d'efficacité pour les économies de ces pays.

La crise économique actuelle est aussi propice à l'amélioration du rendement d'utilisation de l'énergie et des matières et peut favoriser l'adoption de réformes qui vont dans le sens d'une économie mondiale plus « verte ». Les pays n'ont jamais été aussi sensibles au coût de l'action publique, d'où l'utilité des recommandations de l'OCDE sur les politiques à moindre coût destinées à permettre de répondre au changement climatique et aux autres grands problèmes d'environnement. Pour contenir les coûts, les gouvernements devront introduire des instruments tels que la tarification de l'eau, les systèmes d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre avec mise aux enchères de permis, les taxes sur les polluants et les redevances sur les déchets. Plusieurs pays tirent parti de la crise pour faire adopter des réformes fiscales « vertes », et utilisent souvent les nouvelles recettes pour réduire les impôts sur les revenus du travail (www.oecd.org).

Les populations pauvres des pays en développement sont souvent plus directement tributaires des ressources naturelles que tout autre groupe de la société. L'évaluation environnementale stratégique aide les décideurs à mieux appréhender l'articulation entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux. En mars 2005, des ministres et des responsables d'organismes d'aide originaires de plus d'une centaine de pays développés et en développement se sont retrouvés à Paris pour étudier les moyens d'améliorer les résultats des aides. À cette occasion, l'OCDE a adopté la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Les pays donateurs et les pays partenaires s'engagent à « élaborer et appliquer des approches communes de l'évaluation environnementale stratégique » (OCDE, 2006).

5. Formation et information environnementales, facteurs stratégiques de développement

Si les mesures de protection et l'application de normes environnementales entraînent des suppressions d'emplois dans des secteurs à forte nuisance écologique, celles-ci doivent être analysées en termes plus larges, car il ne s'agit pas d'un problème de perte nette d'emploi mais de reconversion de la ressource humaine. Rien n'indique que l'intensité d'emploi de l'activité productive soit plus faible dans les secteurs susceptibles de bénéficier de mesures de protection environnementale, que dans ceux qui pourraient en être pénalisés. Mais les emplois peuvent différer et être délocalisés, impliquant des changements dans les qualifications et les compétences requises. Ceci provoque un besoin éventuel de formation des salariés occupant les nouveaux emplois, la reconversion de ceux qui perdent leur poste, en plus d'une aide à la restructuration des régions où l'activité diminue.

Les entreprises sont au centre du problème de l'environnement: en créant et transformant des produits pour satisfaire les consommateurs, elles ont un impact sur la nature (consommation de ressources et pollution) et sur l'Homme (agression à sa santé et à sa sécurité). Il faut introduire de nouvelles formes d'organisation dans l'entreprise, une réallocation interne des ressources qui incorporent les facteurs environnement, qualité et sécurité (Winter, 1989; Lavoux et Grégoire, 2003) et le développement de la responsabilité sociale des entreprises (Commission Européenne, 2002; Capron *et al.*, 2004; Ramos, 2005).

Les conséquences des activités environnementales sur les qualifications requises des salariés employés dans divers secteurs d'une grande partie de l'économie, et pas seulement dans ceux de l'environnement ou dans ceux qui sont les plus concernés par les mesures de protection, impliquent des besoins en éducation et en formation. Une série de fonctions gagnent en importance, particulièrement dans la gestion de l'environnement: nécessité de se conformer aux obligations réglementaires; changements dans les processus de production pour le respect des normes environnementales; surveillance, analyse et traitement des déchets; lutte contre la pollution; hygiène et sécurité; contrôle de qualité et maîtrise de l'énergie; obtention des autorisations nécessaires pour exploiter ou éliminer certaines substances dans des secteurs déterminés.

Les emplois "verts" englobent une grande diversité de fonctions, dans l'organisation du territoire, le développement local, l'économie urbaine et industrielle, l'écologie rurale et locale, l'éducation et la formation des travailleurs. Le développement de technologies propres et la poursuite de la lutte antipollution permettent la création de postes de travail hautement qualifiés dans l'industrie. Mais tout emploi-environnement n'est pas nécessairement un emploi de conception ou d'encadrement. Les chiffres relatifs aux déchets soulignent l'importance des emplois d'ouvriers liés à la collecte et au traitement et à la récupération, alors que les autres secteurs sont davantage tertiaires (Bertolini, 1996: 54). Mais si les activités de l'environnement sont traditionnellement intensives en main-d'oeuvre, avec une forte proportion d'emplois peu qualifiés, l'évolution récente est marquée par le développement d'emplois plus qualifiés et l'importance des activités de services (ingénierie, gestion des réseaux, récupération, maintenance...).

Ces tâches impliquent l'emploi de personnel à temps plein, surtout dans les grandes entreprises; dans les plus petites, il y aura de plus en plus de cadres moyens et supérieurs, qui devront se conformer aux réglementations environnementales et adapter les processus de production et les méthodes de travail en conséquence. Selon Porter et Van Der Linde (1995), la pollution est le signe d'une mauvaise utilisation des ressources dans le processus productif. Innover dans les technologies propres, c'est non seulement diminuer les dégâts écologiques, mais aussi améliorer l'efficacité productive et la compétitivité des firmes et créer des emplois (recherche-développement, promotion des exportations...). La recherche publique et privée se développe mais reste encore insuffisante. Certaines modifications des postes d'opérateurs apparaissent et des qualifications spécifiques supplémentaires pour les responsables des questions d'environnement deviennent nécessaires. Le nombre de formations et de diplômés en matière d'environnement s'est accru dans la plupart des Etats membres de l'Union européenne. Les Fonds structurels communautaires ont contribué à poursuivre cet objectif.

Les petites et moyennes entreprises industrielles ne sont pas suffisamment conscientes du besoin d'une gestion environnementale ni de l'importance croissante des questions écologiques dans l'organisation des processus productifs (Ramos, 1995, 1996). Il faut réaliser des programmes de sensibilisation pour les entrepreneurs, visant une meilleure intégration de la fonction innovation dans la gestion et la promotion de l'emploi comme instrument d'une plus grande compétitivité des entreprises (Ramos, 1997). La planification des besoins de main-

d'oeuvre dans une perspective de développement stratégique, est une pratique rare, limitée à quelques grandes entreprises. La vision du court terme en ce qui concerne les ressources humaines prédomine encore et le modèle d'apprentissage basé sur l'expérience pratique ne permet pas de dépasser les limitations des entrepreneurs dans leurs plans de gestion et de réflexion stratégique.

Les entrepreneurs doivent investir dans des spécialistes de l'environnement et dans la formation et la reconversion de la main-d'oeuvre, pour anticiper les modifications dans les produits, les marchés, l'emploi et les besoins de qualification de travail et l'élaboration d'un "répertoire de professions" est un instrument de la gestion des compétences et des qualifications (Ramos, 1995). Il s'agit de défier la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences: définir des professions stratégiques; élaborer un répertoire de profils professionnels; renforcer l'efficacité de la formation par une gestion prévisionnelle des qualifications répondant aux besoins des employeurs; articuler les politiques d'emploi et de formation avec le développement régional; exploiter le potentiel des initiatives locales d'emploi; supprimer les besoins de formation de base.

L'intégration des questions environnementales dans les programmes scolaires et universitaires doit être améliorée, pour une meilleure adaptation au marché de l'emploi. La formation de professeurs et de chercheurs pouvant permettre à l'université de développer un rôle actif dans la formation de spécialistes hautement qualifiés pour l'environnement est aussi très importante. L'éducation formelle et non formelle dans ce domaine est prioritaire, ainsi que la qualification et le renforcement de la capacité d'intervention de l'administration. Plusieurs disciplines étant concernées par la problématique de l'environnement, elle est souvent exclue des plans d'études de l'enseignement supérieur, en particulier de la formation des enseignants. La Conférence des Nations Unies tenue à Rio en 1992 a donné un nouvel élan à l'éducation environnementale et a élargi son champ d'application à l'environnement physique et social, remettant en question les méthodes pédagogiques traditionnelles. Le besoin de former les enseignants et leurs formateurs est une conséquence importante de cette évolution tout comme la nécessité de recourir à la formation continue.

C'est dans le monde du travail que l'éducation environnementale est mise à l'épreuve. Les diplômés doivent utiliser dans un cadre professionnel leurs connaissances des problèmes environnementaux, leur sensibilité écologique et leurs

aptitudes. Les secteurs privé et public ont de plus en plus besoin de travailleurs bien informés sur ces questions. Il faut donc que l'enseignement professionnel puisse jeter un pont entre l'éducation environnementale à l'école et les connaissances et aptitudes requises par le marché du travail en créant des qualifications environnementales pour certaines professions. Les responsables de l'enseignement professionnel doivent connaître les problèmes environnementaux ainsi que les besoins des entreprises. Leur information sur les créations d'emplois par les technologies propres et les nouveaux métiers de protection environnementale est souhaitable. Le changement technique a un rôle essentiel dans la définition d'une trajectoire de développement soutenable (Benhaïm et Schembri, 1995).

6. Intégration du paradigme environnemental : un défi majeur

Il faut créer des conditions pour une trajectoire environnementale plus positive à travers l'internalisation par les entreprises de comportements adoptant des processus et des produits "écologiques" comme facteur dynamique de compétitivité, et par la réorientation de l'investissement public en infrastructures. Ceci passe par la modernisation et la restructuration de l'économie, par le renforcement du système national d'innovation des structures de recherche et de développement dans les entreprises, les organismes publics et associatifs, ainsi que dans les structures de sélection des mutations technologiques.

Les investissements dans le secteur environnemental dynamisent le marché du travail par leur impact sur les qualifications professionnelles, les relations industrielles et la croissance économique. On prévoit la plus forte création d'emplois dans des entreprises commerciales, de conseils, opératrices et dans les services d'hygiène et d'assainissement.

Comme l'affirme Mormont (1994), dans les régions périphériques d'Europe, très dépendantes de l'agriculture, les problèmes environnementaux sont plutôt la conséquence d'un manque de développement. L'abandon de la terre et de l'espace rural serait aussi grave que son utilisation excessive. Les pouvoirs publics et l'Union européenne allient aux mesures agro-environnementales une nouvelle politique de développement rural appuyée sur la préservation du patrimoine (paysage, villages traditionnels...) et sur de nouvelles activités, comme le tourisme rural. Des activités écologiquement et socialement utiles, dans l'économie solidaire (Ramos, 2005), comme le débroussaillage de la forêt emploient beaucoup de main-d'oeuvre et

améliorent la protection contre les incendies. L'aménagement du territoire et des espaces ruraux est à l'origine du maintien ou de la création de revenus et d'emplois (Greffe, 1996). Valoriser les ressources endogènes et organiser les milieux (les doter en services aux personnes et aux entreprises et en ressources en formation), constituent des facteurs de développement local.

Les activités professionnelles liées à l'environnement et aux activités connexes ont tendance à augmenter et à se diversifier dans différentes entreprises (Ramos, 1995, 1996):

- Entreprises commerciales: excellentes perspectives d'investissement en infrastructures pour l'environnement, d'où l'intense activité commerciale (prospecteur, technicien de marketing, responsable de ventes...);

- Entreprises de conseils spécialistes des questions environnementales: réalisation d'études d'impact environnemental, gestion des ressources naturelles, génie environnemental, projets d'infrastructures pour l'environnement et sa protection, programmes de formation en technologies environnementales... C'est dans le secteur des services, notamment de conseils, que l'on constate une forte croissance d'emplois (urbanistes, ingénieurs, biologistes, géophysiciens...).

- Entreprises opératrices dans des unités industrielles, agro-industrielles, ou autres systèmes productifs ayant des difficultés à appliquer la législation environnementale. De nombreuses entreprises sont candidates à l'implantation d'installations et de systèmes pour des travaux destinés à l'approvisionnement en eau potable de la population, au recueil et au traitement des eaux résiduelles et des résidus solides urbains. Les contrats des municipalités avec ces entreprises, les investissements et le développement des installations existantes, créent de nouveaux emplois. Dans les entreprises opératrices, on prévoit la plus forte croissance d'emplois pour les techniciens et les ouvriers qualifiés dans les technologies environnementales (opérateur d'incinérateurs, opérateur d'installation de traitement de l'eau...).

- Entreprises de services d'hygiène et d'assainissement: des services de plus en plus nombreux et diversifiés sont demandés par des entreprises et par des particuliers, pouvant aller du nettoyage dans des immeubles urbains ou des entreprises, à la gestion et maintenance des jardins et des espaces de forêt, d'une entreprise ou d'une mairie (jardinier, agent sanitaire...).

Au Portugal, le décret-loi 194/93 du 24 mai met en place l'Institut de Promotion de l'Environnement (IPAMB), destiné au développement des actions de formation,

d'information de citoyens et d'appui aux associations de défense de l'environnement. Plusieurs programmes nationaux de recherche et développement technologique pour l'environnement ont été lancés au Portugal depuis 1996 par le ministère de l'environnement et des ressources naturelles (MARN) et se sont concrétisés par certaines actions : promotion des activités de R-D pour l'environnement et pour la rénovation et le transfert de technologies; promotion de la participation de la recherche nationale dans des programmes internationaux.

Ce ministère, en coopération avec celui de l'emploi, a lancé en janvier 1997 un programme national de formation à l'environnement. En ce qui concerne la formation professionnelle, le ministère de l'emploi assure la qualification des personnes dans le domaine de l'environnement et des fonds sont destinés à la formation des agents de l'État, la valorisation des ressources humaines du ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Des mesures ont été prises pour augmenter la capacité institutionnelle de ce ministère (MARN, 1995a) :

- qualification des ressources humaines; renforcement de nouveaux instruments d'intervention (réalisation d'«audit» de l'environnement...); développement des systèmes d'information et des statistiques pour l'environnement et son articulation intersectorielle;
- création d'un réseau d'information inter-départemental pour appuyer l'éducation environnementale; valorisation des ressources humaines affectées au système éducatif pour réaliser cette éducation; promotion de la recherche dans l'éducation environnementale et renforcement de la coopération entre les institutions nationales visant cet objectif.

Le ministère de l'emploi s'était proposé d'implanter des mesures spécifiques pour l'environnement : politiques de protection environnementale entraînant la création de nouveaux produits et de nouvelles activités, potentiels d'emplois supplémentaires (recyclage et élimination de déchets, utilisation de matériaux recyclables de voitures inutilisées pour la production de nouvelles automobiles); actions de formation et d'emploi dans des régions à activités en déclin; initiatives de développement local dans des zones rurales et urbaines dégradées. L'Institut de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (IEFP) propose certaines actions: formation de formateurs; sensibilisation et préparation des entrepreneurs et du personnel d'encadrement; formation continue de la main-d'oeuvre.

Au niveau de l'éducation, de la formation et de la participation citoyenne, il est indispensable de renforcer les mécanismes de consolidation de l'éducation environnementale et promouvoir la participation des citoyens dans l'accompagnement de la politique environnementale. Ces efforts doivent être menés par les différents ministères (environnement, éducation, emploi...), municipalités, organisations non gouvernementales...

Garantir un bon environnement de travail dans l'entreprise et améliorer sa relation avec le milieu extérieur, permettent aussi de préparer des citoyens et à en faire des individus attentifs à prévenir toute dégradation et à promouvoir la qualité environnementale. Des actions prioritaires en matière de santé, d'hygiène et de sécurité dans le travail soutiennent les activités de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail organisées par les entreprises publiques et privées (Dab, 2007). La législation détermine les conditions de sécurité et de travail dans les unités de production industrielles destinées à écarter les risques et les mauvaises conditions d'hygiène et ainsi garantir la santé publique, la santé des salariés et la protection environnementale. La prise de mesures non agressives pour l'environnement par les industriels, résulte pour beaucoup de la peur du "contrôle". Mais les grandes entreprises commencent à être gagnées par une conscience environnementale comme le montrent les statistiques de l'Institut National de Statistique (INE) au Portugal.

Le Programme Stratégique de Dynamisation et Modernisation de l'Industrie Portugaise (PEDIP) et l'Accord Global en matière d'environnement et de développement durable entre des partenaires sociaux, montrent le besoin et les avantages, pour les relations industrielles, de prendre en compte la protection environnementale. Les associations patronales et les entreprises sont obligées d'intégrer la défense de l'environnement comme partie intégrante de leur stratégie de développement. Déjà dans le Plan Portugais de Développement Régional de 1994-1999 (MARN, 1995b) apparaissent les "préoccupations des questions de l'environnement, par le mode de fonctionnement des activités productives et l'organisation de l'espace". L'appui à l'initiative communautaire RETEX pour les entreprises développant des politiques pour le contrôle de la pollution, la santé et la sécurité des travailleurs apparaît également. Actuellement les questions de développement durable sont à l'ordre du jour (Mota *et al.*, 2005).

Le ministère du travail vise à créer de nouveaux emplois et à améliorer leur qualité par la formation et la gestion du personnel. Certains secteurs liés à l'environnement sont concernés par cette expansion directe ou indirecte:

- activités économiques avec des implications environnementales sur les processus économiques et productifs;
- activités de conseils, "audit" et études d'impact environnemental, fournissant des services à d'autres entreprises et activités économiques, projets de stations de traitement, gestion de l'environnement, réalisation de travaux opérateurs...
- activités directement productives au niveau environnemental liées aux opérations de stations de traitement de résidus solides urbains et industriels et stations de traitement d'eaux résiduelles ou activités de récolte, traitement et recyclage de résidus, avec manufacture de nouveaux produits;
- l'administration publique centrale et locale, par son rôle dans la gestion de l'environnement et dans la création des services collectifs et infrastructures, est une utilisatrice potentielle de personnels liés à l'environnement.

Réflexions finales

- Perspectives pour le développement durable, la responsabilité sociale, la qualification et l'emploi

Le terme développement durable est devenu une référence obligée des politiques publiques et privées, le nouveau mot d'ordre de la coopération internationale. Si l'engagement d'acteurs divers – organisations non gouvernementales (ONG), entreprises, citoyens, investisseurs, consommateurs, etc., en faveur d'une gouvernance environnementale offre des perspectives, il ne suffit pas pour l'instant à pallier les défaillances dans la coordination des nations.

L'interaction entre développement durable et responsabilité sociale pose la question des modes de régulation dans le contexte de la mondialisation. Un système de régulation hybride est en gestation, combinant à la fois le public et le privé, le volontaire et l'obligatoire, le national et l'international.

Environnement de travail et environnement extérieur s'auto-influencent. La croissance économique doit prendre en compte la qualité de vie dans le travail et la qualité de l'environnement.

Les activités économiques liées à la protection de l'environnement n'occupent qu'une part réduite de la population active, mais le nombre de ces emplois

augmente dans la plupart des pays. Ceux liés à la préservation de la nature, à la conservation du patrimoine et à l'aménagement de parcs et d'espaces verts, augmentent dans les mêmes proportions.

Certains problèmes ressortent des travaux sur l'action de l'école en faveur de l'environnement (OCDE, 1995) : la nécessité pour les éducateurs et les responsables politiques d'introduire l'éducation environnementale dans le programme d'étude commun obligatoire et le besoin de donner aux enseignants une formation initiale et continue qui leur permette d'assurer cet enseignement.

L'amélioration des dispositifs du système éducatif et de la gestion du marché du travail, visant la valorisation des ressources humaines dans l'environnement, se fait sentir. Ceci passe par la coopération entre entreprises, universités et associations professionnelles, permettant d'accélérer le transfert de connaissances et la formation de nouvelles compétences.

Pour faire face à la situation telle qu'elle a été analysée, l'identification préalable des besoins de qualification professionnelle dans le domaine de l'environnement, le soutien de la formation et la gestion des ressources humaines intervenant au niveau de la décision, le développement local, régional et rural permettant de créer des emplois qui répondent à de nouvelles exigences de l'environnement, apparaissent comme autant d'objectifs prioritaires.

- Nécessité d'une nouvelle gouvernance et d'un pacte social planétaire

Il faut mettre en oeuvre les objectifs du millénaire en passant de véritables "contrats de développement durable" qui uniraient tous les opérateurs d'aide autour d'objectifs communs, reconnus pour leur effet multiplicateur sur le développement : l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'alimentation, à l'éducation et à la santé doit être reconnu comme un droit inaliénable de tout être humain.

La réactivation du concept de "biens publics mondiaux" (Grumberg *et al.*, 2002), imaginés par l'économiste Samuelson en 1954 (cité par Brunel, 2008) – des biens dont la caractéristique est d'être "non rivaux" (plusieurs personnes peuvent les consommer simultanément sans en priver les autres) et "non exclusifs" (personne ne peut interdire leur accès) -, permet de réfléchir à la construction d'un droit international pour lequel la santé, l'éducation, l'eau potable, la nourriture, la

justice, la sécurité et l'environnement entreraient dans le champ d'application de ces biens publics globaux placés sous le contrôle de l'humanité.

Le développement durable incarne aujourd'hui l'une des faces positives de la mondialisation, la prise de conscience qu'il existe des problèmes communs à l'ensemble de l'humanité, qui transcendent les frontières et doivent être traités à la fois globalement et localement.

La responsabilité sociale dans le domaine de l'environnement lance un défi aux différentes politiques, publiques et privées, aux sciences sociales et appelle une recherche pluridisciplinaire. Les enjeux de l'environnement dans le monde contemporain exigent des efforts de communication, de formation et d'information de tous les acteurs de la société.

Références Bibliographiques

- ADAMS, W. A. Green development theory: Environmentalism and sustainable development. In J. Crush Editor. Power of development. London: Routledge, 1995.
- ALBRACHT, G. *et al.* Labour and the environment: a natural synergy. UNEP United Nations Environmental Programme. United Nations Office at Nairobi, 2007.
- AUBERTIN, C.; VIVIEN, F.-D. (dir.). Le développement durable, enjeux politiques, économiques et sociaux. Paris: La Documentation Française. IRD Editions, 2006.
- BALLET, J.; DE BRY, F. L'entreprise et l'éthique. Paris: Éditions du Seuil, 2001.
- BARBIER, E. The concept of sustainable economic development. *Environmental Conservation*. 14 (2), 1987, p. 101-110.
- BARDE, J. P. ; POTIER, M. Un effet vert sur l'emploi. *L'Observateur de l'OCDE*, n° 198, 1996, p. 17-21.
- BARTOLI, H. Repensar o desenvolvimento. Lisbonne: Institut PIAGET, 2003.
- BAZIN, D.; BALLEST, J. Corporate social responsibility: the naturel environment as a stakeholder. *International Journal of Sustainable Development*. Vol. 7. N° 1. 2004, p. 59-75.
- BEAUVAIS, O. ; GODARD, O. (eds.). L'économie face à l'écologie. Paris : La Découverte/La Documentation Française, 1993.
- BEBBINGTON, J. Sustainable development. A review of the international development, business and accounting literature. *Accounting Forum* 25 (2), 2001, p. 128-157.
- BENHAÏM, J. ; SCHEMBRI, P. Environnement et orientations stratégiques du changement technique. *Economie appliquée*. Tome XLVIII, n° 3, 1995, p. 39-69.

BENKO, G. Développement durable et systèmes productifs locaux. In Réseaux d'entreprises. Regards sur les systèmes productifs locaux, Paris : Datar - La Documentation Française, 2001.

BERTOLINI, G. Déchet mode d'emploi. Paris: Economica, 1996.

BIT. Ambiente, emprego e desenvolvimento. Lisbonne: Conselho Económico e Social, 1994.

BRUNEL, S. Le développement durable. 2 ed. Paris: PUF. Que sais-je, 2008.

CAPRON, M.; QUAIREL-LANOIZELÉE, F. Mythes et réalités de l'entreprise responsable. Paris: La Découverte, 2004.

CHAVEAU, A.; ROSÉ J.-J. L'entreprise responsable. Paris: Ed. d'Organisation, 2003.

COMISSÃO EUROPEIA. Promover um quadro europeu para a responsabilidade social das empresas. Livro Verde. Bruxelas: CE, 2001 (COM-2001-366) (online).

COMMISSION EUROPÉENNE. Taxation, emploi et environnement: réforme fiscale pour réduire le chômage. Economie Européenne, n° 56, 1994, p. 147-190.

COMMISSION EUROPÉENNE. L'emploi en Europe. Luxembourg: Publications des CE, 1995.

COMMISSION EUROPÉENNE. La responsabilité sociale des entreprises: une contribution des entreprises au développement durable. Bruxelles: Publications Officielles, 2002.

COMMENNE, V. Responsabilité sociale et environnementale: l'engagement des acteurs économiques. Mode d'emploi pour plus d'éthique et de développement durable. Paris: Éditions Charles Léopold Mayer, 2006.

CORREIA, F. Nunes. Ambiente e ambientalismos. E. Sousa Ferreira et H. Rato (org.) Portugal Hoje. Lisbonne: INA, 1995, p. 127-159.

DAB, W. Santé et environnement. Paris: PUF. Que sais-je, 2007.

DOELEMAN, J. A. Questões de emprego e política ambiental. BIT. Ambiente, emprego e desenvolvimento. Lisbonne: Conselho económico e social, 1994, p. 73-134.

ECOTEC Research and Consulting Ltd. The potential for employment opportunities from pursuing sustainable development. Dublin: Report to the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 1994.

EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY. Environment and health. Report n° 10/25, 2005.

FAUCHEUX, S. ; NOEL, J. F. Economie des Ressources naturelles et de l'environnement. Paris: Armand Colin, 1995.

FNUAP. Population, ressources et environnement. Des enjeux critiques pour l'avenir. New York: Fonds des Nations Unies pour la population, 1991.

GARCIA MIRA, R. *et al.* Culture, environmental action and sustainability. Gottingen: Hogrefe and Huber, 2003.

GEORGESCU-ROEGEN, N. La décroissance; entropie-écologie-économie. Paris: Ed. Sang de la Terre, 1979 (nouvelle ed. 1995).

GREFFE, X. Politique d'aménagement du territoire et espaces ruraux. Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 2, 1996, p. 397-406.

GRUMBERG, I.; KAUL, I.; STER, M. Les biens publics mondiaux. La coopération internationale au XXI siècle. Paris : Ed. Economica, 2002.

GYLFASON, T. Natural resources, education and economic development. European Economic Review, 45, 2001, p. 847-859.

HARRIBEY, J. M. Le développement soutenable. Paris: Economica, 1998.

INE. Estatísticas das empresas - Gestão e protecção do ambiente. Lisbonne: INE.

KOLEVA, P. La responsabilité sociale de l'entreprise dans le contexte du développement durable: affaire d'entreprise ou affaire de société? Économies et Sociétés. N° 10. 1/2008, p. 25-54.

KOUSNETZOFF, N. Le développement durable: quelles limites à quelle croissance? Paris: La Découverte, 2003.

LAURIOL, J. Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine. Revue Française de Gestion. N° 152. 2004, p. 137-150.

LAVOUX, Th.; GRÉGOIRE, P. Les entreprises et l'environnement. Futuribles, n° 288, juillet-août 2003, p. 29-42.

LE BLANSCH, K. Overview of European case studies on industrial relations and environmental protection at company leve. Seminar Employment, Industrial Relations and the Environmen. Lisbonne: APEMETA, le 6 juillet 1995.

LUNDVALI, B.-A. National innovation systems: towards a theory of innovation and interactive learning. London: Pinter, 1992.

MARN. Livro branco sobre o estado do ambiente em Portugal. Lisbonne: Ministério do Ambiente e dos Recursos Naturais, 1991.

MARN. Plano nacional da política de ambiente. Lisbonne: Ministério do Ambiente e dos Recursos Naturais, 2 vol., 1995a.

MARN. Investimentos em ambiente no âmbito do Plano de Desenvolvimento Regional - Período 1994-1999. Lisbonne: MARN, 1995b.

MONTEL-DUMONT, O. (dir.). Développement et environnement. Cahiers Français. N° 337, mars-avril. Paris: La Documentation Française, 2007.

MORMONT, M. Importância del medio ambiente en las estrategias de desarrollo rural en Europa. Territórios de Europa. Vol. II (Las estrategias regionales para el mundo rural). Valladolid: Junta de Castilla y León / CEDRE, 1994, p. 123-141.

MOTA, I. *et al.* Estratégias nacional para o desenvolvimento sustentável 2005/2015. Lisbonne: Pandora, 2005.

NOTAT, N. La responsabilité sociale des entreprises. *Futuribles*, n° 288, juillet-août 2003, p. 11-28.

OCDE. L'éducation à l'environnement pour le XX^e siècle. Paris: Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 1995.

OCDE. Liens entre pauvreté, environnement et égalité homme-femme. Paris: OCDE, 2002.

OCDE. L'évaluation environnementale stratégique. Paris : OCDE, 2006.

OCDE. Faire respecter les normes environnementales. Tendances et bonnes pratiques. Paris: OCDE, 2009.

OCDE. Oeuvrer ensemble pour un développement durable. L'expérience de l'OCDE (www.oecd.org).

OECD. Environmental policies and industrial competitiveness. Paris: OECD, 1993.

PASSET, R. L'économie et le vivant. Paris: Payot, 1979.

PASSET, R. L'aménagement du territoire dans une perspective de développement durable. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*. N° 4, 1994, p. 523-535.

PEREZ, R. Dynamique des organisations et développement durable: propositions pour un cadre d'analyse. *Revue de l'organisation responsable*. N°2. 2007, p. 16-29.

PESQUEUX, Y; BIEFNOT, Y. L'éthique des affaires: management par les valeurs et responsabilité sociale. Paris: ed. d'Organisation, 2002.

PORTER, M.E.; VAND DER LINDE, C. Toward a new conception of the environment competitiveness relationship. *Journal of Economic Perspectives*. Vol. 9, n° 4, 1995, p. 97-118.

RAMOS, Maria C. Pereira. Promoção dos recursos humanos no ambiente. Séminaire O emprego, as relações industriais e o ambiente. Réseau IRENE (Industrial relations and environment network Europe). Lisbonne: APEMETA, le 6 juillet 1995.

RAMOS, Maria C. Pereira. Desenvolvimento de oportunidades de formação e de emprego no sector. Rencontre Nationale Resíduos sólidos urbanos - tecnologia e gestão. Lisbonne: APEMETA (Association Portugaise d'entreprises de technologies environnementales), les 20-21 juin 1996a.

RAMOS, Maria C., Pereira. Emploi, formation et politiques de travail pour l'environnement. Colloque International Ecologie, Société, Economie. Centre Économie et Ethique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles, les 23-25 mai 1996b.

RAMOS, Maria C. Pereira. Innovation and promotional employment strategies. D. D. Soares *et al.* (ed.) *Innovation and Technology - Strategies and Policies*, Dordrecht: Kluwer Academic Publishers, 1997, p. 233-254.

RAMOS, Maria C. Pereira. Economia Social, Inclusão e Responsabilidade Social Empresarial. *Revista Investigação e Debate em Serviço Social*. Nº15, nº spécial, mai 2005, p. 133-175.

ROCH, J. Environnement et emploi. Vers une observation statistique des emplois dans le domaine de l'environnement. IFEN. Notes de méthode nº 5, 1996.

SACHS, I. *L'éco-développement*. Paris: Syros, 1997.

SACHS, J. D.; WARNER, A. M. Natural resource and economic development: the curse of natural resources. *European Economic Review*. 45, 2001, p. 827-838.

SAINT MARC, Ph. *L'économie barbare*. Paris: Frison Roche, 1994.

THROSBY, D. Sustainability and culture: some theoretical issues. *International Journal of Cultural Policy*. 4, 1997, p. 7-20.

UZAWA, H. Instituições, desenvolvimento, ambiente. M. Silva e outros. *Aspectos sociais e éticos da economia*. Lisbonne: Comissão Nacional Justiça e Paz, 1994, p. 155-170.

VICTOR, P. A. Indicators of sustainable development: some lessons from capital theory. *Ecological Economics*, 4, 1991, p. 191-213.

VIVIEN, F. D. *Economie et écologie*. Paris: La Découverte, 1994.

WCCD. *Our creative diversity*. World Commission on Culture and Development. Paris: UNESCO, 1995.

WCED. *Our common future*, World Commission on Environment and Development, Oxford: Oxford University Press, 1987.

WELFORD, R. *Environmental strategy and sustainable development: the corporate challenge for the 21st century*. Londres: Routledge, 1995.

WINTER, G. *Entreprise et environnement, une synergie nouvelle*. Paris: Ediscience international, 1989.